Vol. I SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 JUILLET 1921 No. 34

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ...... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42, rue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

ORDINATION

Deux enfants de St-Boniface, les deux frères, Messieurs Alexandre et Antoine D'Eschambault ont été ordonnés prêtres dimanche dernier, dans la cathédrale de St-Boniface par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Béliveau.

Ce fut une belle et sainte fête de famille.

Toute la population catholique de St-Boniface se pressait en rangs serrés pour voir les jeunes lévites gravir les marches de l'autel et pour demander à Dieu de bénir ceux qui bientôt allaient recevoir par le ministère de l'évêque le pouvoir majestueux de consacrer l'hostie en même temps que la haute et lourde mission de lier et délier les consciences et de diriger les hommes vers la destinée céleste.

A la pieuse et distinguée mère des deux ministres du Seigneur doivent d'abord aller les félicitations et les honneurs du jour; mais, il sera bien permis aux concitoyens de la respectable famille de prendre quelques fleurs au bouquet spirituel et de partager la joie bien légitime des frères et des soeurs des nouveaux prêtres.

Si le prêtre est une source de grandes bénédictions pour la famille il est aussi le protecteur de la société au milieu de laquelle il vit.

Sans sortir de nos cadres, qui sont loin d'être des cadres évangéliques, nous oserons tout de même exprimer le voeu que la ville de St-Boniface puisse donner dans le cours des années qui vont suivre une moisson abondante de prêtres qui iront partout, dans notre diocèse d'abord, puis dans tout l'Ouest Canadien, porter la bonne parole et étendre le règne du Christ dans les âmes.

La vigne du Seigneur a besoin de moissonneurs, elle réclame de nombreux travailleurs.

Entourés que nous sommes par une population en balance, travaillée sans cesse comme elle l'est par une armée de soi-disant chrétiens, aux principes d'une neutralité qui fait plus que friser le paganisme, nous avons besoin d'un clergé au personnel nombreux si nous voulons être en état de conserver intact la foi de nos pères et les vrais principes dans toute leur intégrité.

Canadiens-français nous avons raison d'être fiers de notre clergé; il se tient opiniâtrement attaché à la doctrine rigide qui a été donnée à l'église par son Chef, sans chercher de changements ou d'améliorations aux principes et à la doctrine.

Ce sont là les missionnaires dont le monde a besoin aujourd'hui.

Réjouissons-nous quand de nos rangs sortent de ces théologiens qui assureront notre salut en faisant la gloire du Seigneur.

* * *

Nos félicitations à Messieurs Pictou et Poitras qui ont été élevés dimanche dernier, le premier au diaconat et le second au sous-diaconat.

NAPOLEON 1er ET LA RELIGION

(Suite)

LE "DIVORCE" DE NAPOLEON 1er

Question.—Vous n'ignorez pas qu'on oppose parfois à la "rigidité" de l'Eglise en matière de divorce, des circonstances où elle aurait "plié". Le cas le plus fréquemment cité est celui du divorce de Napoléon 1er. Que faut-il en penser?

Réponse.—Tout d'abord, introduisons l'exactitude dans les termes. Devant aucun tribunal ecclésiastique il n'a jamais été question de prononcer le divorce de Napoléon, mais uniquement la nullité de son mariage.

La question, ainsi remise au point, n'en subsiste pas moins. Examinons-la, et nous constaterons que l'Eglise, en cette circonstance, s'est montrée aussi ferme envers Napoléon qu'envers n'importe lequel de ses sujets.

1o. Les procès en nullité de mariage sont ordinairement engagés devant un tribunal ecclésiastique appelé officialité, et fonctionnant dans chaque diocèse. Appel de la décision peut être porté devant un autre tribunal, fonctionnant au siège de chaque archevêché, et appelé officialité métropolitaine, et enfin devant le Pape.

Telle est la règle qui régit les cas ordinaires. Mais quand il s'agit d'un mariage entre souverains, la décision à intervenir peut avoir les plus graves conséquences pour la nation tout entière; aussi, depuis longtemps, les Papes ont enlevé aux officialités toute juridiction sur ces affaires, et en ont réservé la connaissance et le jugement au Saint-Siège.

Cette règle existait pour Napoléon comme pour les autres princes : le jour où il voulut faire déclarer nul son mariage religieux avec Joséphine, il n'y avait qu'un tribunal compétent et on ne manqua pas de le lui dire : c'était le tribunal du Pape.

Mais Napoléon ne voulut pas de ce tribunal. Il tenait le Pape prisonnier, et soupçonnait—à tort—que cette circonstance seule porterait Pie VII à prononcer contre lui. Pie VII n'aurait cédé ni au désir de se venger ni à la crainte de déplaire : il aurait examiné et jugé en toute conscience; si le mariage de Joséphine lui avait paru nul —l'aurait déclaré nul. Mais si ce mariage lui avait paru valide, rien n'aurait décidé Pie VII à l'annuler : Napoléon le savait par exppérience, car, quelques années plus tôt, il n'avait pu obtenir que le Pape déclarât nul le mariage de son frère Jérôme avec une Américaine, Mlle Paterson.

Bref, Napoléon ne voulait pas du tribunal du Pape : il renonça, pour une fois, à ses prérogatives souveraines et demanda à l'officialité de Paris de juger son cas, comme celui d'un simple particulier.

Les juges de ce tribunal hésitèrent, déclarèrent qu'on devrait s'adresser au Pape, se firent tirer l'oreille : mais "tirer l'oreille" était une spécialité de l'empereur; si bien que l'officialité finit par se déclarer compétente, "vu la difficulté de s'adresser au Pape". Elle déclara nul le mariage, vit sa sentence confirmée par l'officialité métropolitaine... Et on en resta là : dans cette affaire si grave, on oubliait simplement... le Pape!

La sentence de l'officialité parisienne était nulle de plein droit, comme tout jugement rendu par un tribunal incompétent. Point n'était besoin de le déclarer. Mais il y eut tout de même une déclaration solennelle. Treize cardinaux étaient présents à Paris, au moment du mariage de Napoléon avec Marie-Louise; parmi eux se trouvait Consalvi, secrétaire d'Etat de Pie VII. Or, tous les treize refusèrent d'assister à la cérémonie, et déclarèrent officiellement que cette abstention avait pour but de réserver les droits du Pape, "seul juge compétent en cette affaire". Napoléon comprit la gravité de cette protestation, et il châtia rudement les treize cardinaux, défenseurs des droits du Souverain Pontife.

2o. Je pourrais en rester là et conclure : dans ce prétendu divorce, il n'y a eu ni divorce, ni même annulation de mariage: l'incompétence du tribunal entraîne la nullité de son jugement, sans même qu'on ait à s'occuper d'examiner les motifs de sa sentence.

Mais on peut néanmoins, se poser cette question : "A supposer que le tribunal de Paris eût été compétent, sa sentence aurait-elle été justifiée? En d'autres termes, avait-il des motifs sérieux de croire nul le mariage de Napoléon avec Joséphine? Ou bien a-t-il jugé sans raisons graves, et simplemnt pour plaire à Napoléon, ou même, plus simplement encore, pour ne pas lui déplaire?"

Ici, les opinions sont différentes. sans vouloir vous imposer la mienne, je puis vous la proposer : je crois que la nullité du mariage pouvait raisonnablement être plaidée; je crois même que si l'on avait suivi les règles ecclésiastiques et soumis l'affaire au jugement du Saint-Siège, celui-ci aurait proclamé la nullité du mariage.

Pour justifier sa demande, Napoléon invoquait deux cas de nullité de mariage : le mariage, disait-il, avait été clandestin, n'ayant pas été célébré devant le propre curé et les témoins requis à peine de nullité; de plus, ajoutait-il, lui-même n'avait pas donné à ce mariage un véritable consentement.

Le premier motif n'était, semble-t-il, qu'un prétexte. Bonaparte avait épousé civilement Joséphine, le 9 mars 1796, au IIe arrondissement de Paris. Pendant plus de huit ans, tous deux avaient vécu ensemble sans être mariés devant Dieu. Survint le sacre. Le Pape, venu à Paris pour cette cérémonie, apprit de Joséphine la vérité, et exigea le mariage religieux, le vrai mariage, sans quoi il se refuserait à couronner l'impératrice. Napoléon s'emporta, mais, devant l'énergie du Pape, finit par céder à condition que le mariage resterait absolument secret, sans autre témoin que son oncle, le cardinal Fesch, qui bénirait l'union des deux époux. Ainsi fut fait le 1er décembre 1804, veille du sacre... Et, dans ces conditions, le mariage eût été certainement nul, pour défaut des témoins nécessaires... si le cardinal Fesch n'eût précisément demandé et obtenu du Pape toutes dispenses utiles. Ce que le Pape a réglé, le Pape peut en dispenser, et dans la circonstance, le consentement de Pie VII autorisait Fesch à procéder lui-même et sans témoins au mariage des deux augustes personnages.

De ce chef, par conséquent, le mariage était parfaitement valable. Il n'en est sans doute pas de même sous le rapport du consentemnt.

Le droit canon le déclare, et le bon sens l'exige, pour que deux personnes soient validement mariées, il faut que chacune d'elles consente au mariage. Or, des dépositions des témoins, il résulte que Napoléon a tout fait pour éviter cett cérémonie; et que, s'il y a finalement consenti pour pouvoir faire figurer Joséphine à la cérémonie du sacre, il a eu soin de déclarer qu'il ne voulait aucunement s'engager envers l'impératrice, qu'il tenait essentiellement à avoir un héritier du trône, héritier qu'il était obligé de demander à une autre union, celle qu'il avait contractée avec Joséphine étant condamnée à demeurer stérile. Dans ces conditions, Napoléon semble bien avoir apporté à ce mariage, et comme essentielle, une condition essentiellement opposée à la nature du mariage, qui est d'être indissoluble. S'il n'y avait eu chez lui qu'une arrièrepensée, vague et en tout cas secondaire, de recourir plus tard à un divorce, cela n'eût pas annulé le mariage. Mais il semble bien que chez lui il y ait eu autre chose et beaucoup plus que cela : la volonté arrêtée, la détermination prise de ne faire que se prêter à une formalité inévitable, l'intention manifeste et manifestée de dire oui tout haut, et non tout bas. Si cela eût été établi devant le tribunal du Pape, le Pape eût prononcé la nullité du mariage. Mais, ne l'oublions pas, les choses n'ont pas été jusqu'au Pape : un tribunal incompétent s'est dressé entre Napoléon et le Pape; sa sentence fût-elle fondée en elle-même, est nulle de plein droit, exactement comme si c'eût été vous ou moi qui ayons déclaré le mariage nul.

(A Suivre)

Un Pieux Monument .sur la Fameuse Crète Vimy

Crète de Vimy, France, 4.—Le très hon. Arthur Meighen, premier ministre du Canada, a dévoilé hier matin la "Grande Croix du Sacrifice" qui a été érigée dans le cimetière où reposent des centaines de soldats canadiens. Ces soldats ont été tués lors de la prise de la fameuse crète de Vimy, il y a quatre ans. Grâce à la merveilleuse activité des Français, il y a de la verdure dans cet endroit qui a été tant dévasté. Malgré la sécheresse presque sans précédent, il y aura une récolte remarquable et le vent fait se balancer l'or des épis.

L'endroit où le monument a été élevé domine la crète de Vimy. En regardant vers l'ouest, on aperçoit la tour blanche, en ruines, de l'église de Saint-Eloi.

Vers l'ouest s'étend la plaine de Douai. C'est par centaines que l'on doit compter les cimetières de guerre, dans cette partie du pays. Dans le cimetière de Vimy reposent côte à côte des officiers et soldats englais, écossais, canadiens, australiens et sud-africains, sous la protection de la magnifique croix du sacrifice de sir Reginald Bloomfield. Cette croix et la pierre massive du souvenir sont des monuments dignes des héros qui dorment dans ce coin de terre. Quelques-uns des cimetières qui serviront de lieux de pèlerinage sont terminés. Quand la tâche sera complétée, les peuples britanniques en pourront être fiers.

La cérémonie du dévoilement a eu lieu hier matin, pendant que les cloches des églises des villages voisins appelaient les fidèles à la messe. Elle a été imposante. Au nombre des personnes présentes, on remarquait le président de la commission impériale des tombes de guerre, le général sir Fabien Ware, commandant des troupes anglaises, en France, le général français commandant la division d'Arras, le président de Pas-de-Calais, les maires des villes et villages environnants et un grand nombre de visiteurs anglais et canadiens.

Un Discours Touchant

M. Meighen a prononcé un discours et il a manifesté une grande émotion.

Tous les assistants sont restés découverts pendant ce discours. M. Meighen a dit en substance: "La guerre est finie, la guerre qui a soumis à la plus terrible épreuve toutes les facultés et toute la puissance de l'humanité. Nous espérons que la guerre a mis fin pour toujours à l'habitude de régler les différents par la force. Le dernier conflit entre millions d'hommes est terminé. Ll n'est plus question que de conflits sporadiques. On n'entend plus que le gémissement des nations épuisés et les cris des peuples dans la désolation. Nous vivons parmi des ruines. Le premier devoir, à l'heure actuelle, est d'honorer les morts. Il faut ensuite réparer les dommages matériels et moraux qui ont été causés, puis, avec courage, se redresser et profiter des leçons de la guerre. Ici, coeur de l'Europe, nous nous sommes réunis pour dévoiler un monument élevé à la mémoire de nos morts. Dans cette terre qui qui a entendue les bruits de la guerre, nos morts reposent dans la paix avec les braves de toutes les parties du monde. Aucune parole ne peut rien ajouter à leur gloire. Tant que la reconnaissance aura une place dans le coeur des hommes, nous ne pourrons pas oublier nos soldats tombés pour la liberté et la justice.

La guerre qui s'est terminée, il y a quelques années seulement, a été la plus grande de toutes, mais elle a fait atteindre à l'héroïsme le plus haut degré. La France vit et est libre et le Canada vaut mieux, puisqu'il a fait quelque chose de grand en aidant la France à vivre. Dans des centaines d'endroits, depuis les Flandres jusqu'à la Picardie, cinquante mille de nos soldats dorment leur dernier sommeil. Grâce au coeur généreux et reconnaissant de la France, nous pourrons toujours nous rappeler ces endroits sacrés que nous ornerons et entretiendrons autant que notre amour le permet. Des érables ont été plantés dans les cimetières où reposent nos morts. A l'ombre de ces arbres qu'ils ont connus et aimés, nos morts trouveront la terre plus légère et ils ne seront jamais oubliés par la nation canadienne".

BONNE BESOGNE

M. Harvey, l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres, n'est pas de ces diplomates qui se croient tenus de parler pour ne rien dire. Dans son discours à l'occasion du quatre de juillet, il a abordé avec une belle sincérité l'analyse des sentiments qui, à l'heure actuelle, semblent, des deux côtés de l'Atlantique, prévaloir dans l'opinion publique et y créer des courants de récriminations mutuelles.

M. Harvey a constaté la tendance assez générale, en Europe, de considérer les Etats-Unis comme la nation qui a récolté à peu près seule tous les bénéfices de la crise par laquelle vient de passer l'univers.

Il s'est rendu compte que, dans le désarroi moral et matériel où se débattent les nations alliées, un peu de rancoeur se glisse parfois au spectacle de l'indéniable accumulation de richesses dont ont bénéficié les Etats-Unis.

Sans prétendre nier les avantages matériels que, par le jeu des événements, son pays a retiré de ce conflit, l'ambassadeur américain a fait valoir, avec raison d'ailleurs, les charges formidables qui figurent au débit de la balance nationale : la dette passée en cinq années de un à vingt billions de dollars, comportant, par tête de population, une dette de $200, au lieu de $10; les dépenses budgétaires passées, dans cette même période, de $674,000,000 à près de 5 billions, entraînant pour les contribuables américains des impôts fort lourds et onéreux.

Il était excellent de rappeler ces vérités trop généralement ignorées ou méconnues, comme aussi de rappeler l'admirable élan de générosité qui, durant la guerre et après l'armistice, s'est manifesté aux Etats-Unis pour les oeuvres de charité qui ont secouru les détresses en Europe.

L'envie et la jalousie sont mauvaises conseillères; l'humanité, plus que jamais, a besoin de se défendre contre ces influences néfastes. Les récriminations sont non seulement vaines, mais aussi et surtout morbides, malsaines; elles gangrènent les coeurs.

D'ailleurs, M. Harvey, très franchement, a reconnu combien injuste et injustifié était le sentiment trop prévalent aux Etats-Unis envers les nations européennes, regardées comme trop disposées à s'abandonner sans réaction suffisante au désespoir.

Lui-même, il ne craint pas de l'avouer, partageait cette impression, mais depuis sa prise de contact direct avec l'Europe, il s'empresse de proclamer toute l'injustice de ce sentiment.

Il est permis de croire que l'écho de ces déclarations ne sera pas sans effet aux Etats-Unis et contribuera à y ramener l'opinion à une plus saine appréciation de la vraie situation.

De part et d'autre, l'impérieux besoin du moment, c'est de rétablir et assurer la confiance et l'estime franche, entière, qui seules peuvent permettre la coopération, sans laquelle le monde civilisée ne pourra triompher.

La fraternité qui unissait les coeurs aux jours de la bataille doit prévaloir dans la lutte commune pour la paix et la prospérité de l'univers.

Et la fraternité ne peut prévaloir que par l'estime sincère maintenue entre les peuples grâce à la plus entière franchise de la part de tous ceux qui, par leurs fonctions, sont appelés à renseigner et diriger l'opinion publique.

M. Harvey a donné le bon exemple.—*La Presse.*

Un Raid de Cavalerie en 1914

La cavalerie, dont les admirateurs sont nombreux, avec juste raison, n'a pas eu beaucoup d'occasions de faire preuve de ses qualités essentielles pendant la dernière campagne; aussi, le récit de quelques-uns de ses exploits ne peut qu'être particulièrement goûté et recherché.

Il en est un qui retient particulièrement l'attention, c'est celui accompli les 8, 9 et 10 septembre 1914, par la 5e division de cavalerie sur les derrières de la 1re armée allemande et dont les répercussions furent très probablement décisives, au moment où von Kluck se sentait dans le vide et craignait, avec quelque raison, de se trouver coupé, enveloppé.

"Cinq hommes derrière une troupe font plus que cinquante devant", disait Bugeaud. Aussi, en se glissant—comme elle le fit avec folle audace sur les derrière de la 1re armée allemande et en coupant ses lignes de communication pendant la bataille, en empêchant le ravitaillement en munitions et en semant la panique dans les états-majors, la 5e division de cavalerie, sous les ordres du général Cornulier-Lucinière, a largement contribué à la victoire de la Marne.

Non seulement tous les cavaliers, heureux des exploits de leur arme, mais tous ceux qui veulent s'instruire aux leçons de la guerre liront la passionnante petite brochure, écrite dans un style alerte, vif et simple, s'adaptant merveilleusement au sujet qui relate le raid en question.

Général Pelecier : *Un raid de cavalerie (épisode de la première bataille de la Marne)*.—Une brochure avec avant-propos du général Fonville, deux portraits et une carte au 1|200,000e. Prix 3 francs. En vente chez les éditeurs Charles-Lavauzelle et Cie, Paris, et Limoges, et dans toutes les bonnes librairies.

REGLEMENT DA VACANCES

1. Avoir une heure fixe pour son lever.
2. S'efforcer d'entendre la sainte messe tous les jours.
3. Se rendre serviable, douce et aimable envers tous les membres de la famille.
4. Fuir l'oisiveté, se faire un cercle d'occupations utiles, travail à l'aiguille, soins du ménage, un peu d'études, etc., etc.
5. Donner un but à ses récréations, à ses promenades, profiter des courtes sorties de l'après-midi pour faire une petite visite au Saint-Sacrement pendant laquelle on pourra réciter son chapelet, faire le chemin de la Croix, une petite lecture pieuse ou tout autre exercice de dévotion.
6. Se confesser au moins deux fois pendant les vacances.
7. Etre fidèle à retourner à ses classes au temps fixé.

Le "Kyrie" de l'Enfant de Choeur

A Mayence vivait, il y a plus de deux cents ans, un vieux maître de chapelle, excellent musicien. Quand l'évêque pontifiait dans la belle cathédrale, meinher Goens (ainsi se nommait l'artiste) s'asseyait devant l'orgue qui sous ses doigts habiles, laissait pleuvoir des sommets de la tribune une ondée de notes harmonieuses.

Il fallait entendre le virtuose quand, sous les voûtes sacrées, une procession déroulait ses rangs d'enfants de choeur, d'acolytes, de prêtres et de prélats. Les tuyaux gigantesques s'exclamaient en voix d'orage entremêlées de chants célestes; l'instrument tonnait, pleurait et chantait tour à tour; et les vitraux, les clés de voûte, les dalles, tous les nerfs de l'édifice de pierre vibraient à l'unisson. Mais ce qui vibrait mieux encore, c'était l'âme des assistants. Ils subissaient, pour ainsi dire, la domination de meinher Goens. Or, parmi ceux qu'émerveillait ce prodigieux talent, personne n'était plus profondément saisi, plus sincèrement ému que le moindre de tous, Wilh, l'enfant de choeur, Wilh, le petit Wilh, qui sentait frisonner tout son être en écoutant les inspirations musicales de meinher Goens.

— Oh! se disait-il, se je pouvais, moi aussi, faire dire à mes doigts tout ce que sent ma tête!

Et dans son désir il y avait plus que de l'envie, il y avait de l'extase.

Wilh était le fils d'un pauvre cabaretier dont la maison était voisine du logis de meinher Goens. Un jour, l'enfant de choeur Wilh, entre deux offices, se procura un violon, et tout aussitôt de faire résonner l'instrument et parler les cordes. Sans principes, sans méthode, sans leçon, les efforts de l'enfant n'aboutirent qu'à peu de chose. Mais tels quels, au bout de quelques semaines, ces efforts permirent pourtant à Wilh de répéter différents airs et de traduire de naïves rêveries. Un génie protecteur semblait présider à ces incomplètes études.

Il arriva que meinher Goens prêta quelque attention aux sonorités risquées du violon de Wilh. Il lui semblait parfois qu'une grande voix parlait sous le balbutiement des notes inexpérimentées.

— Serait-il possible qu'il y eût par là une étincelle de feu sacré? pensa Goens.

Et le vieux maître de chapelle se dit cela, non pas une fois, mais cent fois.

Plus de deux années s'écoulèrent. Le petit Wilh était toujours enfant de choeur; mais l'enfant de choeur grandissait, et sous les doigts de l'adolescent le violon parlait maintenant comme un écho fidèle, comme un obéissant esclave.

Par une nuit calme et pure d'été, quand tout dormait dans Mayence, Wilh prit son violon et se mit à jouer sur le balcon de la petite maison de son père. Le violon faisait merveille sous la main légère de l'instrumentiste. Le vieux Goens ouvrit sans bruit sa fenêtre et écouta. Quelle idée traversa l'imagination de Wilh? Comment en vint-il à composer un de ces chants d'églises qu'il avait coutume d'entendre? Tandis que les doigts de l'enfant passaient et repassaient mélodieusement sur les cordes sonores, la voix éclatait fraîche et limpide: l'enfant de choeur improvisait un Kyrie.

— Kyrie eleison, Seigneur, ayez pitié de nous! priaient de concert le violon et la voix.

Et cette prière avait, avec cette musique, de mélodieux élans.

— Christe eleison, répondaient des accords plus suppliants encore.

Meinher Goens écoutait, et tandis qu'un sourire courait sur ses lèvres, si dans l'ombre de la nuit on eût pu voir ses regards, on eût lu un étonnement profond. Tout le temps que Wilh joua et chanta, ce soir-là, le maître de chapelle sourit et écouta. Et quand Wilh s'arrêta, le vieux maître jeta cette phrase à la brise nocture :

— Oui, j'ai vécu jusqu'ici sans essayer de m'incarner en un autre! Il est temps d'agir autrement; j'ai trouvé le disciple qu'il me faut.

Précisément le lendemain de cette soirée, le cabaretier, père de Wilh, homme de sens commercial, jugea donner à son fils des idées sérieuses :

—Ne voilà-t-il pas, gronda-t-il, que tu deviens un sot ménétrier? Je te demande un peu à quoi cela mène? Bref, mon garçon, j'en ai assez de tes chansons et de tes ritournelles, et comme je ne veux pas que tu t'abandonne plus longtemps à ces billevesées, j'use des grands moyens.

Le cabartier, là-dessus, s'empara du violon et l'écrasa tout net sous le talon de sa botte. Le pauvre Wilh pleura, sanglota, se désespéra, et finalement, pris d'une maligne fièvre, dut se mettre au lit pour plusieurs semaines. Cependant, le bruit courait qu'à l'occasion d'une grande fête le maître de chapelle meinher Goens préparait une Messe admirable.

— Mon père, gémit Wilh, s'adressant au dur cabaretier, permettez-moi de me traîner à la cathédrale à cette occasion, il me semble que cela me guérira?

Si brusque qu'il fût, le père aimait son fils; il octroya la permission.

Le grand jour venu, Wilh, l'enfant de choeur, fut un des premiers à l'église.

La Messe commença. Tout à coup, des balcons de l'orgue tomba un prélude rêveur, capricieux, étrange, comme le rêve d'une jeune tête. Et sous les mains de meinher Goens, ce rêve s'épanouissait en motifs savamment combinés, en modulations délicates et ardentes. Au prélude succéda le Kyrie.

Dès les premieres notes, Wilh s'étonna, Wilh s'étonna, Wilh frissonna et pâlit. Puis un cri s'échappa de la poitrine de l'enfant, et sur les saintes dalles du sanctuaire il tomba évanoui. Le Kyrie harmonisé par la science du vieux Goens n'était autre que le Kyrie improvisé un soir par le fils du cabaretier.

— Mon ami, alla dire le même jour Goens à son voisin, j'ai quelque science de mon art, ce qui est grand bien pour moi, et j'ai quelque bien au soleil, ce qui, à côté de l'art, est la chose du monde la plus indifférente. Voulez-vous me donner votre fils pour que je le constitue l'héritier de ma science, de mon art et de mes biens?

Le père de Wilh comprit au mieux, sinon le tout, du moins le tiers de ce langage, et il consentit à la demande du maître de chapelle. Attentif aux leçons de son protecteur, Wilh devint un artiste si éminent qu'il dépassa son modèle. Aujourd'hui encore, si vous allez à Mayence, vous pourrez, à la cathédrale aux deux choeurs et aux six tours, entendre aux Messes solennelles l'orgue et les chantres exécuter de concert le Kyrie que depuis plus d'un siècle on continue d'appeler le "Kyrie" de l'enfant de choeur.

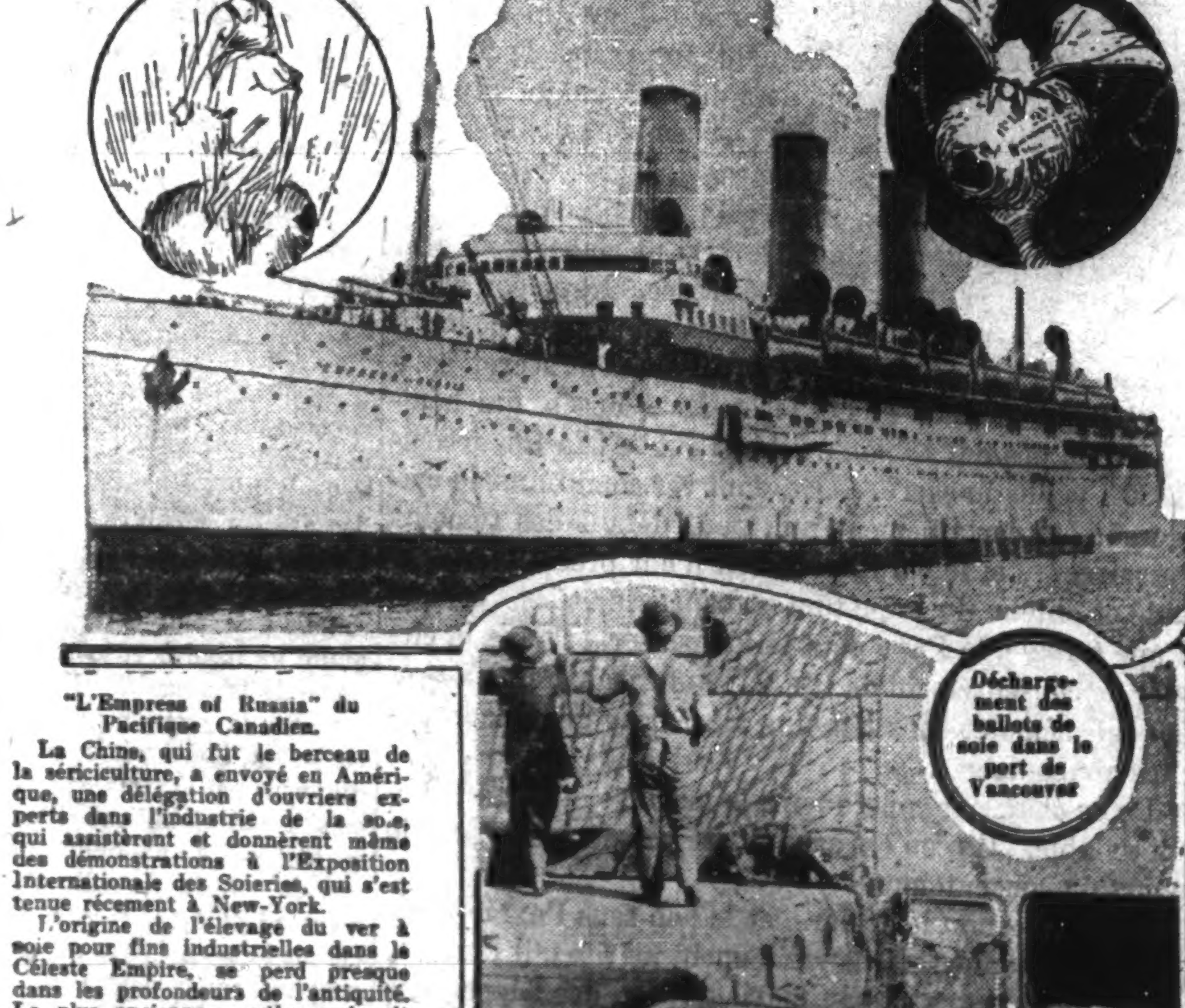
—Guitton de la Guéronniere.

LA LUXURE

Nous lisons dans l'"Opinion Publique" de Wonchester, Mass., les justes réflexions suivantes :

"Des entrepreneurs en spectacles cinématographiques viennent d'offrir de fortes sommes à deux personnes impliquées dans une retentissante histoire de moeurs, en train de se dénouer devant les tribunaux. D'autres ont, ces dernières semaines, supplié une femme de moeurs douteuses, qui a tué un millionnaire américain au cours d'une querelle, d'accepter quelques dizaines de milliers de dollars pour consentir à figurer sur un film imaginé à ce sujet. Maintenant, des compagnies de cinéma laissent savoir qu'elles ont l'intention de s'assurer les services d'une jeune femme battue par son mari américain, et d'en faire une vedette du film. Il n'y a pas de semaine qu'on ne donne ainsi à des figurants dans les gazettes jaunes la publicité la plus tapageuse, celle de l'écran; les choses en sont à ce point qu'il suffit presque, maintenant, l'avoir paru dans une affaire de moeurs, de divorce, de querelle de famille ou d'assassinat, exploitée par les journaux à sensation, pour être assuré de toucher une rente assez forte, pendant le reste de ses jours, si le jury se montre un tant soit peu clément. La notoriété que le cinéma donne aux gens de cette espèce, outre qu'elle est immorale, ajoute au mauvais exemple, le décuple, contribue à abaisser le niveau de la morale, parmi le public qui s'entasse dans les salles de spectacles. N'importe: les propriétaires de cinémas et les monteurs de films s'en moquent, du moment que leurs vedettes récoltent pour leur compte, à eux, des milliers de dollars. Ainsi bat-on monnaie, de nos jours, avec le crime, le vice et la luxure."

L'Industrie de la soie en Extrême-Orient



Déchargement des ballots de soie dans le port de Vancouver

"L'Empress of Russia" du Pacifique Canadien.

La Chine, qui fut le berceau de la sériciculture, a envoyé en Amérique, une délégation d'ouvriers experts dans l'industrie de la soie, qui assistèrent et donnèrent même des démonstrations à l'Exposition Internationale des Soieries, qui s'est tenue récement à New-York.

L'origine de l'élevage du ver à soie pour fins industrielles dans le Céleste Empire, se perd presque dans les profondeurs de l'antiquité. La plus ancienne mention qui soit faite de l'industrie séricicole dans l'histoire orientale, remonte à l'année 2640 avant Jésus-Christ, alors que l'impératrice Si-Lung, qui régnait en Chine à cette époque, s'intéressa particulièrement à l'élevage des vers à soie et inventa même, dit-on, un métier à tisser les minces fils de soie. Certes, depuis ces temps reculés, de grands pas ont été faits dans l'art de préparer la soie mais le ver vit, file son enveloppe mortuaire, le précieux cocon, et meurt tout comme il le faisait il y a plus de cinq mille ans.

On a cependant découvert de nouvelles méthodes de conserver les oeufs et de soigner les vers. Ainsi, on se sert maintenant de réfrigérateurs pour garder les oeufs des vers à soie, jusqu'à ce qu'on soit prêt à les faire éclore. Lorsque ce temps est arrivé, un stage plus ou moins prolongé dans un incubateur, à une température de 70 degrés Farenheit, amène la naissance des jeunes vers, qu'il faut ensuite pendant un certain temps, nourrir avec des précautions infinies. Pendant le premier mois, on leur sert des feuilles de murier finement hachées, après quoi vient la première mue ou changement de peau, qui sera suivie de trois autres avant la filature du cocon. Lorsqu'ils sont sur le point de filer, ce qui se reconnait à la diminution de leur appétit, il faut fournir aux vers des branches de genêt ou de bruyère disposées en berceau, pour qu'ils puissent se choisir une place pour procéder à cette délicate opération. Enfermé dans son cocon, le ver à soie se chrysalide et c'est cette chrysalide qui donne ensuite naissance au papillon qui pond de nouveaux oeufs. Habituellement, elle est détruite dans son enveloppe, afin que la soie du cocon ne soit pas gâtée par la croissance naturelle de l'insecte.

Des ouvrières habiles sont chargées de dérouler la soie des cocons, qui se présente ainsi sous sa forme naturelle, que l'on appelle bourre de soie. C'est sous cette forme que le précieux produit est surtout exporté en Amérique, par voie de l'ocean Pacifique. "L'Empress of Russia," le paquebot géant du Pacifique Canadien qui fait le service des ports orientaux, arrive rarement à Vancouver sans apporter dans ses flâncs blindés, des tonnes et des tonnes de soie brute, qu'il faut expédiée en toute hâte vers les centres de l'Est américain, car dans l'état où elle se trouve, la soie ne peut souffrir le moindre retard en route et il faut qu'elle soit livrée aux filatures aussitôt qu'il est possible de le faire.

La mission chinoise qui est venue en Amérique à bôrd de "l'Empress of Russia" lors d'un des derniers voyages de ce paquebot, comptait parmi ses membres, trois ouvrières qui démontrèrent à l'Exposition leur habileté à dérouler la soie des cocons du ver à soie.

Bel Article de la "Tribune" sur la Nation Canadienne

New-York.—Le New-York Tribune consacre les commentaires suivants au discours fait par le premier ministre à la Conférence impériale :

"Le premier canadien a esquissé une constitution politique pour l'Empire qui confère aux Dominions le véritable statut des nationalités.

"Les propositions de M. Meighen mettent la phraséologie de Lloyd-George à l'épreuve.

Si elles sont acceptées comme une éducation logique des assertions du premier britannique, la Conférence impériale de Londres maquera le remaniement matériel de la constitution de l'Empire, rehaussant dans une mesure sensible son influence modératrice dans l'ordre de la politique internationale.

Analysant les quatre principes posés par le premier Meighen comme devant gouverner les relations entre les colonies autonomes et les Dominions, l'organe poursuit :

"Le premier Canadien a dessiné là une constitution de l'Empire qui confère aux Dominions le statut réel des nationalités. Leur autonomie englobe de ce fait la politique étrangère aussi bien que domestique de l'Empire. La Société de mère les admet à titre d'égalité dans la grande famille des nations. Mais, comme l'a fait observer le premier Hughes à la Chambre australienne au printemps, les Dominions n'ont pas encore été appelés à participer à l'élaboration des traités.

Sans cette mesure, le titre de nationalité ne peut véritablement leur être décerné, du fait que leurs relations avec les autres membres de la Ligue et les états qui n'y sont pas affiliés peuvent être déterminées par une souveraineté supérieure à la leur, poursuivant une politique envers laquelle ils n'éprouveront peut-être aucune sympathie".

JUILLET

Sainte Anne, priez pour nous

Sainte Anne, mère de la très sainte Vierge, était fille de Mathan, prêtre de Bethléem, de la tribu d'Aaron, et avait pour frère Jacob, père de Cléophas et de Joseph, et pour soeur Sobé, mère de sainte Elizabeth, et Marie, mère de Salomé, femme de Zébédée.

Elle fut mariée à saint Joachim ou Héloachim, fils de Mathat, surnomme Bar-Panther, descendant de David par Nathan. D'où l'on voit qu'elle avait une origine à la fois sacerdotale et royale.

Sainte Anne et son époux jouissaient d'une grande fortune, et d'une excellente réputation de justice et de sainteté. Ils employaient leurs richesses, partie au soulagement des pauvres et du peuple, partie à des offrandes et à des holocaustes, et l'autre partie à leurs propres besoins.

Après vingt-deux ans de stérilité, elle mit au monde la vierge Marie, mère de Jésus. Dieu permit cette longue et publique stérilité, pour faire briller avec plus d'éclat le miracle de la conception et de la naissance immaculée de Marie, et pour rendre d'avance un illustre témoignage à la sainteté de la future mère du Messie, en même temps qu'à la divinité de son fils.

Sainte Anne et saint Joachim possédaient de grands biens, mais ces biens n'étaient employés qu'en oeuvres de charité, et ce fut dans la pratique des plus belles vertus que ces deux saints époux coulèrent leurs jours.

On ne sait sûrement le temps de la mort de sainte Anne; on pense communément qu'elle mourut quelques temps avant que Marie fut finançée à saint Joseph.

L'Eglise célébrera dans tous les âges la piété maternelle de sainte Anne, et la gloire de sa fille rejaillira de génération en génération. Puisse son exemple réveiller le soin des pères et des mères! Leur devoir le plus sacré est d'élever leurs enfants dans la crainte du Seigneur. Par là, ils honorent Dieu, perpétuent la gloire de son nom sur la terre et se sanctifient eux-mêmes. Eh! pourquoi tant de soin et d'empressement pour procurer des honneurs et des richesses à des enfants? Pourquoi tant de zèle pour leur procurer les grâces du corps, et leur inspirer le goût de la frivolité, tandis qu'on néglige de les former à la vertu, qui seule peut les rendre heureux?

Et vous, enfants, voyez ce que vos parents font tous les jours pour vous, serez-vous insensibles à leur tendresse, et ne répondrez-vous pas à leur amour et aux justes espérances qu'ils ont droit d'avoir pour votre avenir? Vous n'êtes qu'au début de la vie, et ce serait la commencer bien mal que d'agir de manière à irriter Dieu contre vous par une conduite toute opposée aux enseignements qui vous sont donnés. Hélas! combien de bons parents gémissent sur l'inconduite de leurs enfants, quoique pourtant ils n'aient rien épargné pour les bien élever: de grâce, consolez les vôtres, prenez Marie enfant pour votre modèle et toutes les plus belles vertus brilleront bientôt en

Chef de l'Imprimerie du "Manitoba"

M. Boutal, un typographe d'expérience, accepte ce poste

M. Maurice Dumousseau n'étant plus à l'emploi de l'imprimerie du *Manitoba*, la gérance s'est assurée les services de M. Boutal, qui entrera en fonctions dès vendredi prochain, le 15 juillet.

M. Boutal est un typographe d'expérience ayant fait du service dans quelques unes des plus grandes imprimeries de Winnipeg. Français d'origine, l'experience acquise en France et au Canada lui permettra de satisfaire pleinement la clientèle de l'imprimerie du *Manitoba*.

NOTES LOCALES

Monsieur le curé Rioux, curé de St-Georges, Man., est parti la semaine dernière pour aller résider dans la province de Québec.

M. l'abbé Sabourin, directeur du Petit Séminaire, est de retour d'une promenade d'un mois dans la province de Québec.

Mme J Chabot est partie la semaine dernière avec deux de ses enfants pour une visite à Montréal.

M. Adrien Potvin est arrivé la semaine dernière d'Ottawa.

Une jeune garçon du nom de John Gibbs s'est noyé en se baignant samedi dernier à St-Vital. On retrouvé son corps lundi dernier.

La vente de terrains pour arrérages de taxes de la municipalité de St-Vital aura lieu le 3 août prochain.

A la dernière séance de la Chambre du Commerce tenue à l'hôtel-de-ville la semaine dernière quelques manufacturiers ont demandé des renseignements afin de venir s'établir en notre ville.

D'après le dernier recensement la population du Canada est 9,-235,000. La population de la province du Manitoba est de 669,614, une augmentation de 214,000.

Le parc Assiniboine de Winnipeg doit recevoir ces jours-ci de la Floride 2 aligators dont l'un est âgé de 45 ans et l'autre 25 ans.

L'AGNEAU AVAIT REVE

Dans la chronique suivante Pierre l'Ermite montre à sa manière si démonstrative comme les catholiques français n'auraient pas raison de s'endormir dans une fausse sécurité.

Sa mise en garde est utile, même pour nous.

* * *

On voudrait oublier...

On a fait un mauvais rêve...

Mais ce n'est pas vrai!... Le clair matin est venu... la nuit fut un mensonge.

Non... il n'y a pas eu de Séparation, pas de confiscation de biens, pas de vol de fondations... le catholicisme n'a pas été, depuis un demi-siècle, le paria farouchement traqué.

Tout cela est faux... ou du moins, ce n'est plus vrai.

Non seulement le catholique ne regarde pas en arrière, mais il s'avance vers l'avenir, l'âme en joie, car il n'existe plus aucune haine dans un coeur français pour un coeur français.

Vraiment, c'est l'union sacrée. La route est belle, et sûre, et pour tout le monde.

Il fait bon maintenant vivre en France!

* * *

Voilà ce qu'il y avait au fond de nos âmes religieuses... un immense besoin de paix... une avidité de croire que les autres l'éprouvaient eux aussi, cette faim de tranquilité!...

Rêve d'agneaux au milieu des loups!...

Car, hélas! il faut déchanter, la paix n'est décidément pas de ce monde... Il faut se résoudre à voir clair... à regarder en face la triste vérité...

Cetté vérité que nos adversaires ne désarment pas... qu'ils ont renoué tous les fils brisés par la guerre... renoué patiemment, habilement, qu'ils se concentrent aux endroits stratégiques... qu'ils remtent leurs barrières.. qu'ils sourient de piti quand nous paraissons heureux d'une distinction méritée donnée, par-ci, par-là, à l'un des nôtres... qu'ils rappellent à l'ordre ceux de leurs rares fidèles qui eurent la naïveté de croire définitive ce qui ne fut que la réconciliation.

De tous les côtés on constate la reprise de l'offensive maçonnique.

Quand on l'observe, on a l'impression de marcher sur un terrain miné.

Rien qu'à Paris, des Loges partout: Loge *Clarté*, Loge *Justice*... *Les Précurseurs... Fraternité des Peuples...* Loge *Isis-Monthyon... Conscience et Volonté... Temple de l'Honneur... Inséparables du Progrès... Etoile Polaire... Clémente Amitié... Frères unis inséparables... Les Travailleurs... L'Action... Les Amis solidaires... L'Internationale... L'Athéna... Le Chantier des Egaux... France-Arménie... Les Amis de l'Humanité... Pro Solis...* Loge *Jean-Jaurès... Le Cosmos... Les Trinitaires... La Semence...* Loge *"Qui...? Vérité!..."* Loge *Plus-Ultra... Le Libre Examen... La Nouvelle Jérusalem...* La Nouvelle Loge *Thébah*, etc.

Je n'en finirai pas.

* * *

Et tout cela travaille, intrigue ... fait de la propagande avec parfois des mots d'inconscience.

Ainsi, je lis sur une convocation secrète: *"A cause des belles fêtes de la Pentecôte, la Ten... de Comité est remise à la semaine suivante".*

On s'y occupe d'une foule de questions qui n'ont nullement besoin de secret.

Mais, dernièrement les sujets traités, on distingue nettement le but poursuivi.

Et combien d'autres qui même dans les "tenues blanches". sont des offensives directes: *Ligue d'action civique... Où est la réaction...? L'Amour rédempteur... La Foi nouvelle... Le Devoir maçonnique... La République doit-elle fêter Jeanne d'Arc? La Philosophie maçonnique*, etc.

Le tout agrementé de notes aigredouces des Vénérables: "En raison du désordre actuel des idées, la Démocratie doute d'elle-même en face d'une réaction toujours grandissante et de plus en plus insolente".

Vraiment, nous autres, pauvres catholiques, nous sommes si insolents que cela...? Toujours le loup et l'ageanu...

* * *

Et si vous lisez les annonces et les réclames maçonniques, vous verriez combien peu de milieux échappent à l'emprise.

Même dans les régions sereines de l'Art où, vraiment, il semble que la question haineuse ne puisse pas se poser, on trouve la franc-maçonnerie, et agissant de pratique façon.

Je discutais hier avec un de nos meilleurs paysagistes les chances de différents candidats aux récompenses et aux achats du Salon.

Il m'interrompit brusquement:

—Qu'elle âme candide vous êtes!... Vous vous placez au point de vue de l'Art; or, ce n'est qu'un côté de la question... Votre ami est-il fran-maçon?

* * *

—Certainement non!...

—Alors, il perd la moitié de ses chances...

Et il me fit une énumération de ceux qu'on appelle les "grands macarons". Et à la fin de trop de noms, il ajoutait: franc-maçon! franc-maçon!...

Conclusion: Ne faisons pas comme l'autruche.

Regardons la situation bien en face.

La franc-maçonnerie est toujours là; elle nous enveloppe, nous compénètre, nous observe.

Elle... toujours Elle!

Pas plus que la sauve ou le chiendent, elle ne s'en va. Elle vit sur nous, comme une sorte de mal fatal, s'enfonçant, s'enracinant, guettant toute défaillance d'effort pour pousser plus dru... pour grainer dans les jeunes générations.

C'est bien l'autre Cité... la contre-Eglise.

Et pourtant cette maçonnerie, elle marque "vieux".

Qu'il loin le temps où l'on allait sans défiance, danser aux Cadet aux fêtes dites "de Philanthropie".

La franc-maçonnerie n'est plus une Société secrète, ce qui constituait pour elle une terrible force.

Elle est connue, démasquée...

Elle a son histoire, sa tragique histoire On sait son rôle que Taine lui-même n'a pas osé contraître.

On sait ce qu'a failli devenir la France avec les ministres de la Guerre que la Loge a portés et maintenus au pouvoir.

On sait vers qui, dans un sursaut, s'est tourné le pays à l'heure solennelle.

On sait contre quelle désorganisation méthodique, Foch, Castelnau, Pétain et tant des nôtres ont dû lutter pour fixer la victoire.

On sait aussi de quel sang la patrie a payé tout cela...

Ce sont des expériences que nous ne voudrons plus recommencer.

* * *

Et puisque les tenants de Malvy et d'André se sont remis à leur besogne de ténèbres, veillons sur notre lumière.

Que cette pensée surexcite le zèle de nos amis.

Qu'ils travaillent, eux aussi mais au grand jour mais devant le peuple.

Et que, parfois, à ce peuple, ils fassent écouter ceux qui, sans cesse, complotent sous terre, pour des raisons et pour un but qu'ils sont obligés de cacher à la franchise française.

—*Pierre L'Ermite.*

"L'AUTORITE DANS LA FAMILLE ET A L'ECOLE"

Le titre ci-dessus est celui d'un livre admirable, par le fond et par la forme, et qui a mérité d'être couronné par l'Académie française. C'est l'oeuvre d'un prêtre-éducateur dont le talent égale la vertu sacerdotale.

Le livre de M. l'abbé Kieffer peut être comparé aux meilleurs ouvrages de Mgr Dupanloup, et, sur plus d'un point, l'éminent professeur de Fribourg est supérieur à l'illustre auteur de "l'Education". Moins spéculatif que Mgr Dupanloup, l'abbé Kieffer se meut dans le domaine concret des réalités de chaque jour. Tandis que le premier plane dans les hautes sphères de la psychologie, le second, s'élève à une hauteur accessible à tous et d'où les faits nous apparaissent dans leur vrai jour.

Si le style de l'"Autorité" n'a pas la grande noblesse de "l'Enfant" ou de "l'Education", il en a la clarté, la correction et l'élégance, et, en plus, une vigueur, une chaleur qui donnent à l'ouvrage une originalité des plus attrayantes. Puis, la qualité maîtresse de l'abbé Kieffer est de traiter de "l'autorité" à la lumière de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise. Il est éducateur chrétien, il est écrivain catholique, et ne sacrifie jamais à l'idole moderniste. Sa pensée n'est que plus claire, plus forte, et son style plus ferme, plus littéraire, dans le vrai sens du mot. Il ne recherche ni le mot qui tinte ni la phrase à effet; mais le terme propre et la phrase harmonieuse naissent naturellement sous la plume de cet écrivain de race.

Observateur incompable, l'abbé Kieffer scrute le coeur humain et promène dans l'âme toute entière le flambeau de sa pénétrante psychologie et de sa fine observation. Et tour à tour, avec esprit de suite et méthode, il traite de la nature de l'autorité, des conditions de l'autorité, des résultats à poursuivre dans l'exercice de l'autorité. Son beau livre se ferme par un chapitre admirable: "Elever", où il est question de l'"idéal" dans des pages incomparables. Pour développer sa thèse de "l'autorité dans la famille et dans l'école", l'auteur traite avec ordre et mesure de la "maîtrise sur soi", comment "comprendre l'enfant", comment "le respecter", de la "nécessité d'aimer l'enfant", de la "fermeté de l'autorité", des "moyens de répression", de "l'éloge et du blâme", de "l'accord dans l'autorité familiale", du "désaccord entre les familles et l'école", du "bon esprit, docilité et discipline", le "sens des responsabilités, l'esprit d'initiative".

C'est un traité complet, qui n'a rien d'austère, à travers lequel circulent un air pur et une vie saine.

Ah! si tous les éducateurs et les parents lisaient ce livre de "l'Autorité", combien de maux seraient épargnés à la société et combien de nobles coeurs et de caractères vraiment trempés chaque famille serait enrichie.

Mises en pratique, les sages théories de l'abbé Kieffer transformeraient chaque famille et chaque école en autant de sanctuaires heureux où se formeraient dans le calme, la bonté, la joie et le bonheur des générations de citoyens et de chrétiens tels que Dieu les désire pour le bonheur de l'humanité.

—*C.-J. Magnan.*

L'hon. M. Meighen s'est plaint de ce que, depuis son arrivée en Angleterre, il a vu dans les journaux anglais des colonnes entières de nouvelles touchant le sport et le divorce et presque rien au sujet du Canada. La protestation de notre premier ministre, heureusement, a eu de l'écho. Une commission a été nommée qui enquêtera sur cette plainte et fera rapport.—*La Presse.*

CITE DE ST-BONIFACE

ON DEMANDE UN COMMIS

Des demandes d'emploi seront reçues par le soussigné jusqu'à huit heures du soir, le 22 juillet courant pour la position de Commis-Sténégraphe pour la cour et le service de police.

Les candidats voudront bien mentionner leur pesanteur, leur âge, expérience et salaire qu'ils désirent et rédiger leur demande de leur propre main.

Pour plus amples renseignements sur les devoirs à remplir les candidats devront s'adresser au Chef de Police.

Par Ordre,
Ernest GAGNON, Greffier.

Saint-Boniface, Man., le 13 juillet, 1921.

VOITURAGE D'ENFANTS D'ECOLE

Des soumissions seront reçues par le soussigné, pour le compte de la Commission du District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188, jusqu'à huit heures P. M. de jeudi le 21 juillet 1921, pour la transportation depuis le premier septembre 1921 au 30 juin 1922, des enfants d'école de la Cité de Saint-Boniface demeurant sur les parcours suivants ou aux alentours:

Premier Parcours

Partant du coin des routes Dawson et Youville, parcourant ensuite la rue Dugas et après suivant le chemin Springleld.

Second Parcours

Partant de la maison de M. Verhaeghe au sud est de l'ancienne école St-Isidore, ensuite sur le chemin Springfield; et aussi pour la transportation pendant les mois de décembre, janvier, février et mars d'enfants demeurant sur les rues Mission et Mc-Tavish.

Pour embarquer sur chaque parcours un nombre n'excédant pas vingt-huit enfants et les conduire soit à l'Ecole Provencher ou à l'Académie St-Joseph pour les classes et les ramener par la même route après quatre heures de l'après midi.

Les Commissaires fourniront les voitures nécessaires et se réservent le droit de fixer un horaire qui devra être suivi par les conducteurs et changer le parcours si nécessaire. Le soumissionnaire choisi sera tenu de signer un contrat suivant la forme adoptée par le Bureau d'Education et au besoin fournir des garanties au montant de $250.00 par route.

G. A. ROCAN,
Sec.-Trés.

St-Boniface, Man., le 13 juillet 1921.